



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2001/3
13 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-troisième session, Genève, 24-27 septembre 2001)
(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Rapport établi par le Président et le Rapporteur d'un groupe d'experts
à composition non limitée, avec le concours du secrétariat

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

I. HISTORIQUE ET MANDAT

1. L'Organe exécutif, conscient de l'extraordinaire quantité de précieuses informations scientifiques et techniques réunies au cours des 20 ans qui se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention, considère depuis un certain nombre d'années qu'il serait important d'élaborer une vaste stratégie de communication afin de tirer un meilleur parti de ces informations et d'en améliorer la diffusion auprès des destinataires de la Convention.

2. À sa dix-huitième session, l'Organe exécutif a décidé de constituer un groupe d'experts à composition non limitée qui a été chargé d'ébaucher une stratégie de communication pour mieux faire connaître la Convention. Il a invité M. R. Guardans (Espagne) à coordonner les travaux de ce groupe, en collaboration avec le bureau et le secrétariat; le groupe d'experts doit en principe présenter des avant-projets au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session (ECE/EB.AIR/71, par. 79).

II. ORGANISATION ET PARTICIPATION

3. Le groupe d'experts s'est réuni à Genève les 24 et 25 avril 2001 sous la présidence de M. R. Guardans. M. S. Hart (Canada) a été désigné comme rapporteur. À cette réunion ont participé les représentants des Parties ci-après à la Convention: Arménie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse. Des membres du secrétariat de la CEE étaient également présents.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Objectifs d'une stratégie de communication

4. Le groupe d'experts est convenu que la stratégie de communication devrait avoir pour objectif de mieux faire connaître les problèmes de pollution atmosphérique et d'attirer davantage l'attention sur le rôle joué par la Convention dans la réduction de cette pollution. Il a estimé par ailleurs que cette stratégie devrait porter sur les informations qu'il est nécessaire de faire circuler, en s'adressant tout particulièrement aux destinataires de la Convention, et mettre à profit toutes les possibilités offertes par la téléinformatique et les techniques de communication.

B. Activités envisagées

5. Compte tenu des ressources dont dispose le secrétariat et de celles que peuvent apporter les Parties, le groupe d'experts a débattu des points exposés ci-après, en a tiré des conclusions et a proposé des recommandations:

Objectif 1: Améliorer l'accessibilité et l'utilité de l'Examen des stratégies et des politiques

6. Le groupe est convenu qu'il serait possible d'améliorer la collecte d'informations sur les stratégies et politiques de lutte contre la pollution atmosphérique que les Parties doivent communiquer tous les deux ans, tant pour faciliter la tâche des Parties à qui il est demandé de remplir le questionnaire que pour permettre aux utilisateurs de prendre connaissance des réponses et d'en tirer parti.

Recommandation: Solliciter le concours des Parties pour élaborer un logiciel qui facilitera le traitement de l'Examen des stratégies et des politiques, des questionnaires et des réponses.

Objectif 2: Mieux utiliser l'Internet et les autres moyens électroniques pour échanger les informations réunies dans le cadre de la Convention et portant, notamment, sur les émissions, les techniques antipollution et leurs coûts ainsi que les effets de la pollution sur la santé et l'environnement

7. Le groupe est convenu qu'une utilisation plus efficace et interactive de l'Internet et des techniques associées pourraient améliorer la diffusion et l'utilité des informations ainsi que des méthodes élaborées par les organes techniques subsidiaires à l'intention, par exemple, des milieux universitaires et des instances qui débattent de politiques de l'environnement.

Recommandation: Charger le secrétariat de recueillir des avis sur les pages relatives à la Convention qui ont été créées sur l'Internet. Faire appel à des experts nationaux pour rassembler les propositions visant à atteindre l'objectif 4. Modifier et actualiser le site Web de la Convention pour qu'il soit convivial et apporte des informations utiles sur la nature de la Convention et les résultats que son adoption a permis d'obtenir.

Objectif 3: Renforcer la participation des organisations non gouvernementales (ONG) internationales/mondiales à la mise en œuvre de la Convention

8. Le groupe est convenu qu'il faudrait rendre les réunions et informations en rapport avec la Convention plus transparentes pour le public et la société civile, dont il faudrait encourager une plus grande participation afin d'accroître l'utilité de la Convention.

Recommandation: Établir une plus longue liste d'ONG qui pourraient s'intéresser à la Convention et s'efforcer de les tenir au courant des réunions et de leur fournir toutes les autres informations disponibles.

Objectif 4: Recenser les experts de la communication dans le domaine de l'environnement qui sont employés par les Parties ou, le cas échéant, par d'autres organisations nationales ou internationales et qui pourraient contribuer à améliorer la communication avec les destinataires de la Convention

9. Le groupe est convenu que les travaux réalisés et résultats obtenus dans le cadre de la Convention n'ont pas été diffusés aussi bien qu'ils auraient pu l'être par manque de connaissances spécialisées dans la pratique de la communication. Il est également convenu que les experts de solide réputation dans le domaine de la communication en matière d'environnement qui sont employés par les Parties ont jusqu'alors négligé les problèmes de pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

Recommandation: Organiser un atelier qui réunira les experts de la communication et les spécialistes des questions sur lesquelles porte la Convention, dans le but de mettre au point des solutions novatrices.

Objectif 5: Améliorer la communication avec le grand public en vue d'appeler son attention sur les retombées positives, pour la santé, l'environnement et l'économie, des travaux réalisés dans le cadre de la Convention au cours des deux dernières décennies

10. Le groupe est convenu que les publications ou autres articles parus dans la presse écrite sont insuffisants pour bien faire connaître les travaux réalisés et résultats obtenus dans le cadre de la Convention.

Recommandation: Actualiser la brochure sur le Protocole de Göteborg et étudier la possibilité de la traduire dans d'autres langues; dans le même temps, produire une brochure de poche sur les tendances des émissions, avec des informations concernant chacune des Parties.

Objectif 6: Améliorer la communication avec des personnalités influentes en vue de renforcer les retombées positives, pour la santé, l'environnement et l'économie, des travaux réalisés dans le cadre de la Convention au cours des deux dernières décennies

11. Le groupe a estimé que la Convention devrait être mieux connue et jouir d'une plus grande renommée au regard de ses résultats incontestables et que des personnalités influentes devraient faire pression pour accélérer la ratification d'un certain nombre de protocoles de la Convention.

Recommandation: Dans les limites du budget et des ressources allouées pour la Convention, faire publier des articles de fond et des éditoriaux dans les principaux journaux et revues techniques.

Objectif 7: Encourager une bonne couverture des questions sur lesquelles porte la Convention dans les médias locaux, nationaux et internationaux

12. Le groupe a estimé qu'il fallait réunir davantage de données que les Parties pourraient facilement utiliser dans les conférences de presse ou les réunions d'information aux niveaux local, national et international.

Recommandation: Réunir et, si besoin est, établir de la documentation générale qui pourrait être utilisée pour combler le manque actuel d'informations.
